

**Travailleurs retraités (RW) – Unifor, section locale 2002**  
**Assemblée publique (via Zoom)**  
**Mardi 9 décembre 2025**

**Appel à l'ordre du jour : 16 h 30 (heure de Terre-Neuve)**

- **Sandy McFarlane (Présidente)** Tous les membres exécutifs de RW L2002 sont présents : Marcel Rondeau RW L2002, vice-président à Unifor National plus 35 membres, notez – seuls les travailleurs retraités d'Unifor L2002 peuvent voter. Une majorité des 2/3 devait accepter les résolutions de modification des statuts internes : (23+ membres)
- Plusieurs courriels indiquent qu'il fallait s'inscrire à l'abonnement L2002 sur le site web de l'infolettre, afin d'être inscrit à la liste de diffusion (Sandy)
- En cas de problèmes – contacter- ([Retirees@Unifor2002.org](mailto:Retirees@Unifor2002.org)) pour en aviser (Sandy)
- Reconnaissance du Territoire (**Sandy**)
- Politique de harcèlement –**Mary Shortall** (ombudsman pour cette réunion)
- Approbation – Ordre du jour : Transfert : **Marcel Rondeau/ Deuxième : Suzanne Fairley**
- Ajout à l'ordre du jour : ajouter un point à l'ordre du jour. « mise à jour **sur le Partage des Actions (Share Trust)**
- Point d'information : Si vous avez reçu le lien Zoom, cela signifie-t-il que vous êtes sur toutes les listes? Réponse de Sandy (OUI, pour les travailleurs retraités).
- Ajout à l'ordre du jour : un aperçu des bénéficiaires sur les soins de santé.
- Adoption des procès-verbaux précédents. : Ange / Secondé par Marcel Rondeau
- Propositions de règlements : (expliquées par la présidente Sandy) Pièce jointe à l'écran, modifications indiquées ci-dessous

**Article 1 :** M/S Sandy/Mary seconde- approuvé avec 23+ votes

Article 1, chapitre des travailleurs retraités (Titre)

**Article 1 b) :** M/Sandy/Secondée par Marcel approuvé 23+votes

1.b) Le chapitre des travailleurs retraités est subordonné au syndicat local et au syndicat national. Aucune des dispositions dans ces règlements ne doit entrer en conflit avec les règlements du syndicat local ou la Constitution de UNIFOR.

**Article 5 b) :** M/S Sandy/Secondé par Yves approuvé 23+ votes

5.b) Le président du chapitre des travailleurs retraités sera élu par tous les retraités membres du chapitre. Une fois élu, il représente la région dans laquelle il réside. Les élections pour l'Exécutif des travailleurs retraités du syndicat Local 2002 auront lieu tous les trois ans afin de coïncider avec les élections nationales des travailleurs retraités, débutant en juin 2028.

**Article 5 g) :** M/S Sandy/Secondée par Caroline avec 23+ votes

5.g) Dans le cas où un appel à une élection entraîne l'absence de candidats, l'exécutif du Local 2002 des travailleurs retraités peut nommer un représentant régional intérimaire.

**Article 5 h) :** M/S Sandy/Secondé par Suzanne avec 23+ votes

5.h) Tout représentant régional nommé doit occuper le poste pour un maximum de 18 mois, après quoi une autre élection sera convoquée. Le nommé intérimaire peut accepter la nomination pour toute élection ultérieure.

**Article 7 :** M/S Sandy/Secondée Mary et approuvé avec 23+ votes

7. Conseil régional des travailleurs retraités et Conseil national - (changement de titre)

**Article 7 a) :** M/S Sandy/Caroline approuvé avec 23+ votes

7.a) L'Exécutif des travailleurs retraités, en vertu de sa fonction, est délégué à ses conseils régionaux respectifs (Atlantique, Est/Québec, Central, Prairie et Ouest/C.-B.) ainsi qu'à leur Conseil de zone des travailleurs retraités et au Conseil national des travailleurs retraités pour les 3 années suivant son élection.

**Article 7 b) :** M/S Sandy Yves approuvé avec 23+ votes

7.b) Des délégués supplémentaires seront élus conformément à l'article 12 de la Constitution nationale pour un mandat de trois ans à compter de juin 2025

**Article 7 c) :** M/S Sandy/Marcel approuvés avec 23+ votes

7.c) Les postes vacants peuvent être pourvus par des suppléants. Les membres ayant le plus grand nombre de voix suivants seront les suppléants. Si les remplaçants ne sont pas disponibles, les postes vacants peuvent être pourvus sur nomination par le Conseil exécutif des travailleurs retraités.

**Titre des règlements internes :** M/S Sandy/Suzanne approuvés avec 23+ votes

- **Partage des Actions (Share Trust) :** L'information est venue de Frances Galambosy – qui a participé aux négociations initiales de l'accord. Tout le processus est terminé – En attente des approbations gouvernementales (CRA/OFSI). Une mise à jour est attendue avant Noël. Même si ce n'est pas aussi rapide qu'on l'espérait, les choses progressent lentement. Un communiqué sera acheminé avant Noël, selon Frances.
- **Info à noter :** Les Pionniers représentaient des retraités. Frances était présente à la table – représentant les membres actifs à l'époque. Air Canada ne reconnaîtrait pas les travailleurs retraités des différents syndicats – seulement les Pionniers – qui ne sont pas signataires des conventions collectives et incluent plusieurs anciens membres et gestionnaires syndicaux.
- **Marcel Rondeau** propose: Peut-être pourrions-nous travailler par l'entremise du Comité de négociation Unifor d'Air Canada?

**Sandy:** Les syndicats ont conclu des ententes pendant la faillite. La fin de l'accord date d'il y a 2 ans, mais de nouveaux organismes de réglementations doivent le réexaminer. Les gens n'étaient plus là lors de la négociation. Il n'y a pas d'autre moyen d'accélérer les choses parce qu'il se trouve dans des bureaux gouvernementaux. Nous devons laisser ce processus se terminer de lui-même. Aucun mot à dire sur la façon dont il sera distribué. Les cours des actions ne sont pas les mêmes qu'à l'époque. Partage de l'argent de la fiducie destiné aux colis, syndicats, employés, etc. Au moment où les ententes de distribution ont été négociées – les parts étaient de 50,00 \$

Les membres semblent préférer les pensions indexées ou de meilleurs avantages sociaux post-retraite. Cela a aussi été mentionné lors de toutes les réunions de propositions de négociation.

**Avantages sociaux :** Suzanne Fairley et le sous-comité sur les avantages des soins de santé ont rédigé un rapport – après avoir entendu de nombreuses divergences entre les membres. Publié dans la section des retraités sur le site web. Changement minimal – surtout la formulation. Aucun changement majeur. Adresse courriel pour toute personne ayant des préoccupations, adresser un courriel à : **benefits.avantages@aircanada.ca** – et si elle n'est pas satisfaite, peut transmettre l'accord Claims Secure pour comparer avec celui de **Manulife** qui est sur le site web.

**Avantages concernant la santé : Propositions de négociation : les jeunes employés s'inquiètent des pensions et des prestations de santé post-retraite.**

(Priorité retraite #5) Nous avons besoin de membres actifs pour soutenir nos positions.

(Note; Actuellement, les agents de bord : la part du salaire est en arbitrage. Le reste est réglé.)

**Marcel/Sandy** : Faites savoir aux membres actifs lors des réunions de propositions que nous sommes là pour eux, mais qu'ils ont besoin qu'ils soient là pour nous aussi. Nous avons la voix – pas de vote. Nous avons créé le fonds de pension pour eux. Tout ce que vous pouvez apporter.

**Discussion supplémentaire** (hors ordre du jour) à partir de questions générales dans le chat. Tous ont été répondu par Sandy.

**Question** : Combien de temps avant que les règlements soient adoptés, et y aura-t-il des réactions négatives de la part du Local?

**Sandy** : Pas certain du calendrier – le Syndicat national approuve les règlements et un nouveau représentant de l'équipe droite est nommé pour la nouvelle année. Barb Dolan prend sa retraite le 31 décembre. Ils nous tiendront au courant s'il y a des problèmes.

**Prochaine réunion. Engagement dans les règlements à respecter chaque trimestre. Donc – mars 2026, probablement après la réunion de L'Exécutif de la Section Locale 2002, soit du 8 au 13 mars.**

**Motion d'ajournement (18 h 04 – heure de Terre-Neuve).**